Au moment de rendre mon unité

Autor(en): **Berset, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **138 (1993)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-345323

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Au moment de rendre mon unité

Par le capitaine Jacques Berset

«Je reste persuadé qu'il n'est guère possible d'ériger en doctrine une méthode de commandement, chacun s'imposant selon les moyens qu'il a reçus en partage.»

Cdt C Olivier Pittet, ancien commandant du corps d'armée de campagne 1

Les quelques réflexions qui suivent sont le fruit d'expériences vécues dans ma fonction de commandant d'une compagnie de grenadiers de chars que j'ai conduite durant cinq ans. Elles s'articulent autour de quatre thèmes choisis en raison de l'importance qu'ils ont à mes yeux[1].

L'instruction

Les questions touchant à l'instruction de combat de notre armée doivent être au centre des préoccupations, tant des commandants que de l'administration militaire à Berne ou quelque part en Suisse. Dans ce domaine, j'ai dû constaté que toutes les places de tir mises à disposition des grenadiers de chars ne sont pas optimales. Bon nombre ne permettent pas l'engagement coordonné de tous les moyens dont cette troupe est dotée.

D'autres contingences, telles que le nombre insuffisant d'installations automatiques fixes de contrôle des touchés, l'existence de passages ou la présence de troupeaux dans la zone des buts, augmentent les temps de régie et multiplient les interruptions d'exercice.

En outre, je regrette le peu d'installations de tir sur buts mobiles, en particulier pour le canon 20 mm dont le char de grenadier est équipé.

Si, généralement, la troupe comprend et accepte ces servitudes, il n'en demeure pas moins que le nombre d'heures d'entraînement et d'exercices, prévu dans la planification, s'en trouve réduit et que les objectifs fixés restent difficiles à atteindre.

La réalisation du projet «Armée 95» apportera sans doute des solutions à ce genre de difficultés, ce qui facilitera la tâche de tous les cadres appelés à instruire et à entraîner des soldats qui, avec raison, sont exigeants.

L'équipement

Dans un monde où le modernisme technologique touche tous les secteurs d'activité, il n'est pas toujours facile pour le commandant de faire comprendre à ses hommes que les moyens financiers affectés par les Chambres fédérales à la défense nationale ne permettent pas d'équiper toutes les troupes avec des systèmes d'armes et des matériels modernes, dès que ceux-ci apparaissent sur le marché. Il est encore plus difficile de justifier l'utilisation d'armes acquises il y a quelques décennies, car la crainte, compréhensible, de devoir se battre à armes inégales existe à des degrés différents en chacun d'entre nous.

En revanche, les nouveaux moyens tout récemment introduits et ceux qui le seront prochainement

[1] *Cet article devait paraître dans le numéro spécial de la* Revue militaire Suisse, *consacré en avril au corps d'armée de campagne 1. Le manque de place nous a forcé d'en retarder la publication. Le capitaine Berset a bien voulu comprendre cette décision. Qu'il en soit vivement remercié (Note de la rédaction).*

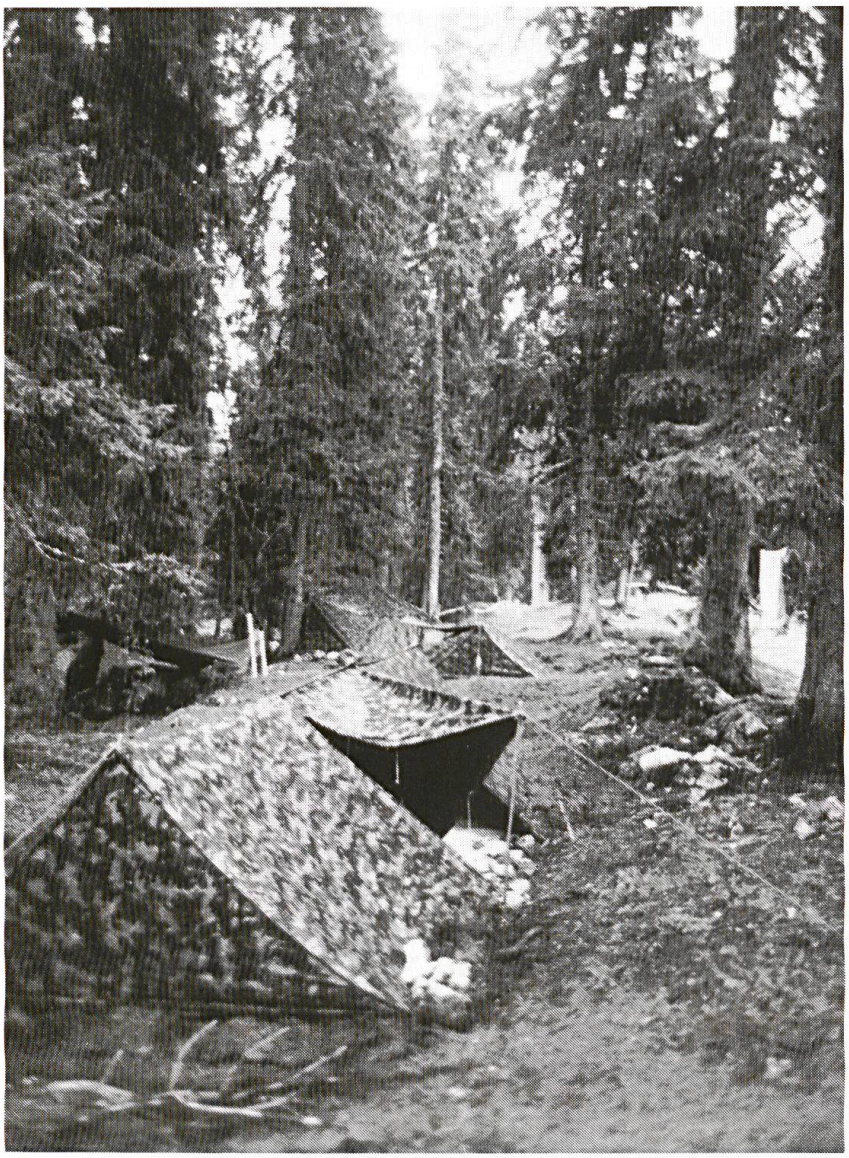

Le bivouac: une rupture de certaines commodités à compenser par une marche adaptée du service.

facilitent la tâche du commandant sur le plan de l'information. J'ai pu constater que la troupe apprécie à leur juste valeur les acquisitions récentes. L'exemple le plus marquant est celui du *fusil d'assaut 90* introduit lors du dernier cours de répétition, une arme dont la précision et la maniabilité ont été unanimement reconnues au sein de mon unité. Quant au *char de grenadier 63/89* à la puissance combative accrue, également introduit en 1992, il permet de nouvelles performances fort appréciées.

L'introduction prochaine de la *grenade à main 85*, du *mortier 6 cm 87*, de la *mine antichar 88*, du *Panzerfaust-3* et de la *tenue de combat 90* contribuera à renforcer la motivation et la valeur combative.

L'esprit de corps

L'article 226, alinéa 2, du *Règlement de service* apparaît essentiel pour le commandant d'unité. En substance, il exige de lui qu'il mette en œuvre tout ce qui peut contribuer au développement de l'esprit de corps au sein de son unité.

Une compagnie est comparable à n'importe quelle autre communauté. Les rapports qui lient ses membres sont d'une importance capitale; de bons rapports entre des hommes qui se connaissent et qui se respectent créent la cohésion indispensable à la bonne marche de l'unité.

Afin de maintenir et de développer cette cohésion, j'ai tout naturellement, à chaque cours de répétition, conservé les sections dans leur composition de base du cours précédent. Comme les sous-officiers, les appointés et les soldats méritent d'être conduits par le même chef de section durant plusieurs années, j'ai «invité» mes lieutenants à accomplir leurs cours avec la compagnie. Pour des raisons dont il n'est pas nécessaire de faire état tant elles sont connues, le résultat de mes démarches n'a de loin pas été celui que j'aurais souhaité. Cela dit, je suis conscient que cette situation, qui ne préoccupe pas seulement les commandants d'unité, est une partie de la rançon qu'il faut payer à notre système de milice.

Les hommes étant réunis, je me suis appliqué à impo-

L'acquisition de nouvelles armes et la modernisation d'anciens équipements sont indispensables au maintien d'une armée crédible.

ser le respect de quelques règles indispensables, si l'on veut renforcer la confiance au sein de l'unité. La première consiste à adopter, d'entente avec les cadres (principalement le sergent-major et le fourrier), une marche du service qui tient compte des besoins de la troupe. La deuxième postule que l'ordre du jour, en temps ordinaire instrument de conduite numéro un du commandant, soit scrupuleusement respecté, sous réserve de modifications dictées par des raisons impératives ou rendues nécessaires pour assurer la bonne marche du service. La troisième veut que les fonctions spécifiques et les missions particulières soient confiées à des hommes qui ont les qualités requises pour s'en acquitter avec succès.

Malgré tout, la vie militaire, avec toutes ses contraintes, n'est pas supportable pour tous. Le plus souvent, je m'en suis aperçu dans des situations où une faute avait été commise. L'expérience m'a révélé que, dans la plupart des cas, les hommes qui ont des difficultés personnelles dans leur vie civile n'arrivent pas à les oublier et encore moins à les résoudre au moment où ils se trouvent en service militaire. Il est humainement judicieux d'aider, parfois avec le concours du médecin de troupe ou de l'aumônier, ceux qui se trouvent en difficulté.

Les relations avec les autorités communales et la population civile

J'ai l'impression qu'il devient de plus en plus difficile pour des troupes mécanisées d'occuper un dispositif à l'intérieur des localités, notamment en raison des dommages à la propriété que peuvent occasionner les véhicules chenillés. Il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir le sentiment de déranger des gens dans leurs habitudes en leur demandant, lors de reconnaissances, la mise à disposition d'un local ou d'un emplacement. Dans

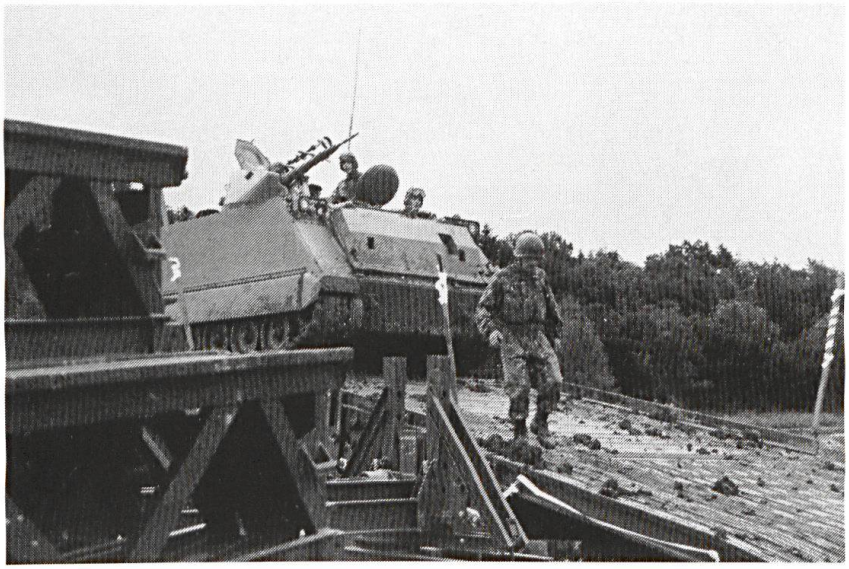

Les formations mécanisées provoquent des dommages et des nuisances qui posent parfois problème lorsqu'il s'agit de prendre un dispositif dans une localité (Photo Eric Perette).

un cas, j'ai même essuyé des reproches qui s'adressaient en fait à une autre troupe dont le passage avait, semble-t-il, laissé une image peu reluisante.

Bien que la loi fédérale sur l'organisation militaire oblige communes et habitants à mettre à disposition de la troupe des locaux et des places de parc, j'ai toujours renoncé à imposer une présence militaire qui n'aurait fait que nuire à l'image de l'armée auprès de la population.

Je suis convaincu qu'un soin particulier doit être voué aux relations que la troupe entretient avec les autorités communales et la population civile, si l'on veut continuer à s'entraîner de la manière la plus réaliste possible dans un milieu qu'aucune place d'armes n'offre et qu'aucun simulateur ne saurait remplacer.

En guise de bilan

La conduite de mon unité m'a aidé à mieux cerner et à apprécier les valeurs auxquelles j'ai toujours été sensible. La pensée d'avoir agi avec conviction pour le bien commun m'apporte une satisfaction stimulante qui dissipe le sentiment de nostalgie engendré par l'accomplissement des derniers actes de commandement.

J. B.

JUMELLE POUR VISION NOCTURNE

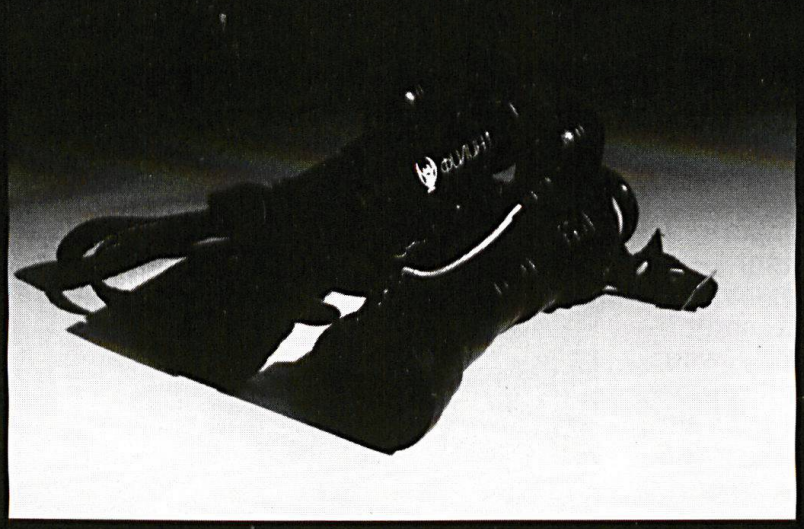

1- Grossissement: 2,5 x 42.
2- Dimensions: 140 x 199 x 90 mm.
3- Conditions d'utilisation: de -50° à +30°.
4- Fonctionnement: avec deux piles 1,5 V. Poids 1,125 Kg.
5- Livré avec deux piles de 1,5 V, une sacoche et un mode d'emploi.
6- Garantie 1 an.
7- Importation directe du fabricant.
8- Offre limitée. Prix: **900 Frs** + frais de port. Paiement contre remboursement.

S'adresser à S. T. & V. sa Tél. 021 - 729 82 85 Fax 021 - 728 03 84